



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Une tournure surprenante et intéressante pour les compteurs d'eau dans la Municipalité de Wotton

Wotton, le 10 mai 2018 – Le 2 mai dernier, la Municipalité de Wotton a reçu la confirmation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) qu'elle n'était plus soumise à l'obligation de faire installer des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels desservis par le réseau d'aqueduc municipal. Une bonne nouvelle pour la municipalité et les propriétaires d'entreprises.

En effet, la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* détermine les barèmes à respecter par les municipalités relativement à la consommation d'eau potable publique. Les critères analysés sont, entre autres, la quantité totale d'eau distribuée par le réseau public, la moyenne des débits nocturnes, le nombre d'unités et de résidents desservi. Le sujet est d'actualité dans les municipalités québécoises puisque l'instauration des exigences du ministère représente un enjeu sérieux pour ces dernières.

Depuis 2016, la Municipalité de Wotton était informée qu'en raison de ses résultats insatisfaisants en lien avec la quantité d'eau potable distribuée, elle était dans l'obligation d'imposer l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels du périmètre urbain avant le 1^{er} septembre 2017. Un délai additionnel avait été donné par le MAMOT, reportant ainsi les installations au 1^{er} septembre 2018.

Le règlement soumettant les propriétaires des immeubles visés à l'obligation de faire installer des compteurs d'eau avait été adopté à la séance d'avril 2018. La municipalité s'apprêtait à acheminer les lettres d'avis à ces propriétaires, lorsqu'elle a reçu la nouvelle que le MAMOT offrait à la municipalité, en guise de mesure d'assouplissement, la possibilité de soumettre les résultats de consommation 2017 afin de voir s'ils étaient satisfaisants. Heureusement, les recherches de fuites et les réparations qui ont été faites à la fin de 2016 et en 2017 ont porté fruit : la quantité d'eau distribuée ayant diminuée de près de 20 %, la municipalité se voit donc exemptée de l'obligation d'installation des compteurs d'eau pour 2018.

Cette exemption, n'étant pas permanente, la Municipalité de Wotton devra présenter des résultats satisfaisants chaque année. Toutefois, des recherches de fuites et des communications pour sensibiliser les citoyens et les entreprises seront faites régulièrement afin d'assurer une performance continue dans le temps. Cette bonne nouvelle pour 2018 est donc chaudement accueillie, comme ce printemps qui se pointe le bout du nez lentement, mais sûrement.

– 30 –

Sources :

Katherine Beaudoin
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité de Wotton
Tél. 819 828-2112, poste 22
direction@wotton.ca